

## SÉANCE DU 18 JANVIER 2024

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

L'an deux mille vingt-quatre et le 18 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie, Maire.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; M RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3<sup>ème</sup> adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4<sup>ème</sup> adjoint.

DEVAUX Christiane, DURRENS Rémy, GRIMALDI Lucas, LASSERRE Maïwenn, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, RENARD Jacques, ROCHE Anne-Marie, VAN HAMME Pierre, VISSERIA Patrick.

A été nommé secrétaire : Rémi DURRENS

#### **N°2024-01 :**

**Objet de la délibération** : Ouverture du budget investissement en attendant le vote

Selon les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, afin de pouvoir payer certaines factures en investissement sur le budget principal 2024, en attendant le vote de celui-ci, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour un montant correspondant au quart des crédits ouverts en dépenses d'investissement 2023, hors emprunts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte (à l'unanimité) d'ouvrir les crédits d'investissement de ce budget pour la valeur du quart des crédits ouverts en investissement 2023, hors emprunts.

#### **N°2024-02 :**

**Objet de la délibération** : Frais de l'élection municipale partielle complémentaire 2023

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de reverser les indemnités d'élection municipale partielle complémentaire 2023 de l'Etat à la secrétaire de mairie soit 91 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reverser les indemnités d'élection municipale partielle complémentaire 2023 de l'Etat à la secrétaire de mairie soit 91 €.

**N°2024-03 :**

**Objet de la délibération :** Attribution subvention association « Entreprendre pour apprendre »

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention en date du 08 janvier 2024 de l'association « Entreprendre pour apprendre » composée d'élèves de la classe de 1<sup>ère</sup> STMG au lycée Giraut de Borneil à Excideuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (13 voix pour et 2 voix contre), accepte d'attribuer une subvention de 100 € à l'association afin de participer au transport afin que les élèves se rendent au festival pour élire la meilleure entreprise au Futuroscope à Poitiers.

**N°2024-04 :**

**Objet de la délibération :** Demande subvention à la Région Nouvelle Aquitaine : Travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie – Tranche optionnelle

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à la validation de l'APD, il y a lieu de demander à la Région Nouvelle Aquitaine une subvention à hauteur de 30 % (soit 41 640 €) pour les travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie ainsi que pour la maîtrise d'œuvre pour la tranche optionnelle.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	130 000 €	Région 30 % de 138 800 €	41 640 €
Maîtrise d'œuvre	8 800 €	DRAC 20 % de 138 800 €	27 760 €
		Conseil Départemental 25 % de 130 000 €	32 500 €
		Autofinancement	36 900 €
TOTAL	138 800 €	TOTAL	138 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (à l'unanimité) le plan de financement ci-dessus concernant la tranche optionnelle des travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie, autorise et charge Monsieur Le Maire à demander tout document relatif à cette affaire.

**N°2024-05 :**

**Objet de la délibération :** Demande subvention au Conseil Départemental de la Dordogne : Travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie – Tranche optionnelle

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que suite à la validation de l'APD, il y a lieu de demander au Conseil Départemental de la Dordogne une subvention à hauteur de 25 % (soit 32 500 €) pour les travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie pour la tranche optionnelle.

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	130 000 €	Région 30 % de 138 800 €	41 640 €
Maîtrise d'œuvre	8 800 €	DRAC 20 % de 138 800 €	27 760 €
		Conseil Départemental 25 % de 130 000 €	32 500 €
		Autofinancement	36 900 €
TOTAL	138 800 €	TOTAL	138 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (à l'unanimité) le plan de financement ci-dessus concernant la tranche optionnelle des travaux de restauration partielle de l'église de Saint-Martial-Laborie, autorise et charge Monsieur Le Maire à demander tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 19 janvier 2024

Le Maire

Jean-Marie QUEYROU